



Credit à la consommation

Par **yang37**, le **03/05/2014** à **16:42**

Bonjour,

Ma fille en 1996 vivait sous mon toit, en consultant avec une amie un magazine, elle trouve une publicité d'une société de crédit COFIDIS, démarche à effectuer, retourner la publicité avec les renseignements courant, adresse RIB.

Sous 48h la somme sera versée sur votre compte.

Pas de questionnaire pour la fiabilité de la personne ni fiche de salaire demandé, ni le revenus.

Ma fille n'a jamais remboursé, étant à cette période au chômage. Aucun contact depuis 16 ans.

Début mai 2014, un huissier est passé à son domicile à laissé dans sa boîte à lettres un papier pour qu'elle prenne contact, il la menacée de bloquer son compte, de demander à la banque le règlement, qu'elle n'a pas sur son compte.

Merci de nous aider, de laisser un mail pour nous prodiguer la marche à suivre, ainsi que tous les conseils concernant ce dossier.

Par **chaber**, le **03/05/2014** à **16:52**

bonjour

Sans titre exécutoire l'huissier ne peut rien faire.

La **seule** chose à faire est de demander copie de ce document

votre fille, dans l'attente, **ne doit prendre aucun engagement de paiement ni verser un euro**

S'il n'y a pas eu titre exécutoire la dette est forclosée

Par **yang**, le **03/05/2014** à **17:06**

comment savoir s'il y a eu un titre exécutoire??
merci de répondre sur ma boîte mail: xxxxxx@xxxxxx.fr
de m'apporter tous les conseils pour cette affaire qui panique ma fille.

[fluo] **Bonjour,**
Par mesure de sécurité, les adresses mail ou les numéros de téléphone sont supprimés du forum.
Merci...[/fluo]

Mais il est tout-à-fait possible de laisser une adresse mail [fluo] dans la messagerie privée d'un modérateur[/fluo] .
Cdt